DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

Droits et responsabilités fondamentaux du patient dentaire

Adoptée par l'Assemblée Générale de la FDI : Octobre 2007, Dubaï, Émirats Arabes Unis

Servir chaque patient et le public est l'objectif premier de l'odontologie moderne. C'est pourquoi, reconnaître les droits humains fondamentaux et les droits du patient - tant individuellement que collectivement - est l'une des valeurs et l'un des engagements de la profession dentaire.

Respecter ces droits fondamentaux est un élément vital de la prestation des soins bucco-dentaires de qualité et conformes à l'éthique.

Les nombreux droits fondamentaux du patient dentaire incluent :

- recevoir des soins bucco-dentaires dans un environnement sain et sûr, administrés avec compassion et avec respect pour ses droits et dignité ;
- avoir accès à des informations et à des soins bucco-dentaires de qualité, justes, administrés avec compétence et conformes à l'éthique ;
- protéger sa confidentialité personnelle ;
- prendre en considération ses besoins, intérêts, préférences raisonnables et doléances ; et
- être encouragé à participer aux processus de prise de décisions influençant les soins bucco-dentaires qu'il reçoit.

Ces droits fondamentaux du patient doivent être contrebalancés par ses responsabilités, pour que tous les membres de la société puissent recevoir une prestation de soins bucco-dentaires de qualité et sans danger, administrés avec compétence et conformes à l'éthique et de reconnaître la responsabilité du patient dans la sauvegarde de sa propre santé bucco-dentaire. Ces responsabilités émanent de ses obligations éthiques générales, ainsi que de ses responsabilités publiques et comprennent l'obligation de :

- respecter le bien-être et les besoins d'autrui ;
- comprendre que le chirurgien-dentiste souhaitent être efficace et d'administrer de façon équitable à tous les membres de la communauté des soins appropriés ;
- donner la priorité à la santé bucco-dentaire et accepter d'être responsable pour sa propre santé bucco-dentaire ;
- reconnaître la réalité et les limites des soins bucco-dentaires individuels, comprendre que la prestation légitime des soins bucco-dentaires peut varier ; et
- connaître ses droits comme patient et les limites de ces droits.

Il faut également reconnaître les limites ou exceptions prescrites par la législation aux droits fondamentaux du patient (par ex, lorsqu'il y a risque de dangers pour la santé publique) et lorsque des obstacles importants empêchent le patient d'exercer ses responsabilités (par exemple des handicaps physiques ou mentaux).

Le changement permanent influençant tant la profession dentaire que le public nécessite une réévaluation régulière des droits et des responsabilités du patient dentaire à répondre à ces enjeux dans l'avenir.

MOTS-CLÉS
Éthique, législation

RÉFÉRENCES

Les documents de travail qui ont été spécifiquement élaborés par le Comité de la pratique dentaire dans le cadre du projet de déclaration de principe de la FDI sont cinq courts articles qui ont été publiés (en anglais seulement) dans l'International Dental Journal.

- *Dentist-patient relationship and quality care 1. Introduction. International Dental Journal. 55(2):110-2, 2005.*
- *Dentist-patient relationship and quality care 2. Trust. International Dental Journal 55(3):168-170, 2005.*
- *Dentist-patient relationship and quality care 3. Communication. International Dental Journal. 55(4):254-256,2005.*
- *Dentist-patient relationship and quality care 4. Professional information and informed consent. International Dental Journal. 55(5):342-344,2005.*
- *Dentist-patient relationship and quality care 5. Modification of behaviour.International Dental Journal. 55(6):395-7,2005.*